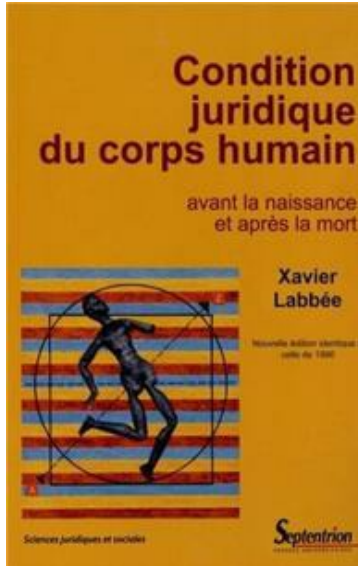


SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



Condition juridique du corps humain

Livre

Auteur(s) : Labbé

Collection : Droit

Date de parution : 25/10/2012

Éditeur(s) : Presses Universitaires du Septentrion

Langue(s) : Français

EAN : 9782757404096

Distributeur : SODIS

Prix : 32.00 €

Les formidables progrès de la science ont contraint le juriste à définir le corps humain avant la naissance et après la mort. Et parce que le juriste demeure, aujourd'hui encore, prisonnier de l'immuable et incontournable distinction entre les personnes et les choses, l'auteur se voit amené, dans une analyse dont l'honnêteté scientifique et la rigueur juridique ne peuvent être prises en défaut, à dresser un constat qui peut paraître inquiétant. En l'état actuel du droit objectif, le corps humain avant la naissance et après la mort se voit remis au rang des choses, car il n'est pas affecté au service d'un sujet de droit. Et le juriste est mis en face de ses responsabilités. Ne rien faire, c'est accepter le constat proposé. Mais quel devenir pour l'humanité ! Proposer d'un autre côté une solution personnificatrice du corps humain avant la naissance et après la mort, peut paraître tentant. Mais l'auteur met en garde le lecteur de ne pas se laisser abuser par les artifices du langage. Le mot « personne » en droit répond à une définition précise, qu'on ne peut remettre en cause. Une législation qui qualifierait le corps de personne pour pouvoir mieux le traiter en objet, serait sans doute pire que le mal.